

Synthèse des mandats réalisés lors du stage à la municipalité de Marston

Le stage s'est déroulé dans la municipalité de Marston (QC), du 1 juin au 21 août 2015. Deux mandats ont été accomplis, le premier concernant les bandes riveraines et le second les cours d'eau de la municipalité de Marston.

1 BANDES RIVERAINES

Méthodologie

Au cours de l'été 2015 les 120 lots riverains de la municipalité de Marston ont été visités, au bord du lac McKenzie comme Mégantic. Une cote a été attribuée à chacun des lots en fonction de la qualité de la bande riveraine. Pour rappel, les cotes sont les suivantes :

A : bande riveraine respectant la réglementation et assurant une bonne protection au lac contre les sédiments ou les polluants;

B : bande riveraine en voie d'être conforme ou fournissant une protection partielle au lac ;

C : bande riveraine non conforme, artificialisée ou n'offrant aucune protection au lac.

De plus, des photos de chaque bande riveraine ont été prises et classées dans le dossier « Photos_BR_Marston ».

Au terme des visites, seulement six lots ont obtenus une cote C. Le conseil municipal de Marston en a été informé et il a été décidé que les propriétaires devaient se conformer au règlement d'ici le 10 août 2015. Les six concernés ont donc appris par lettre recommandée qu'ils devaient améliorer la qualité de leur bande riveraine avant l'échéance du 10 août. Ils ont également été rencontrés et des conseils leurs ont été prodigués. Le 10 août, les lots non conformes ont été de nouveau visités et ils ont été évalués conformes à la réglementation. La décision a été signalée aux propriétaires et aucune amende n'a été donnée.

Résultats

Les données recueillies lors des visites ont été compilées dans le fichier excel « BASE_DE_DONNEE_BR_FINAL_Marston (2015).xlsx ».

Le tableau suivant compare la fréquence des cotes de qualité en 2012-2013 et en 2015 sur le territoire de Marston. L'évolution de chaque cote entre ces deux dates est également présentée dans la colonne de droite.

| Côte de qualité | 2012-2013 | 2015 | Evolution de 2012-2013 à 2015 |
|-----------------|-----------|---------|-------------------------------|
| A | 46,22 % | 66,67 % | +44,24 % |
| B | 31,93 % | 33,33 % | +4,39 % |
| C | 21,85 % | 0 % | -100 % |

On observe que les cotes C ont totalement disparues. Cela signifie que sur la municipalité de Marston, il n'existe plus de lots riverains non conformes au RCI. Le nombre de lot avec une cote B a très peu évolué. En revanche, la fréquence des cotes A a fortement augmenté.

Interprétation

Les deux tiers des lots riverains de Marston sont conformes à la réglementation et fournissent une bonne protection aux lacs contre les sédiments ou les polluants. Les lots restants sont en voie d'être conformes et offrent une protection partielle aux lacs. Entre 2012-2013 et 2015 on note une forte augmentation des cote A et une disparition des cote C. La sensibilisation effectuées les années précédentes a donc été très efficace et a grandement facilité l'acceptation du règlement de contrôle intérimaire.

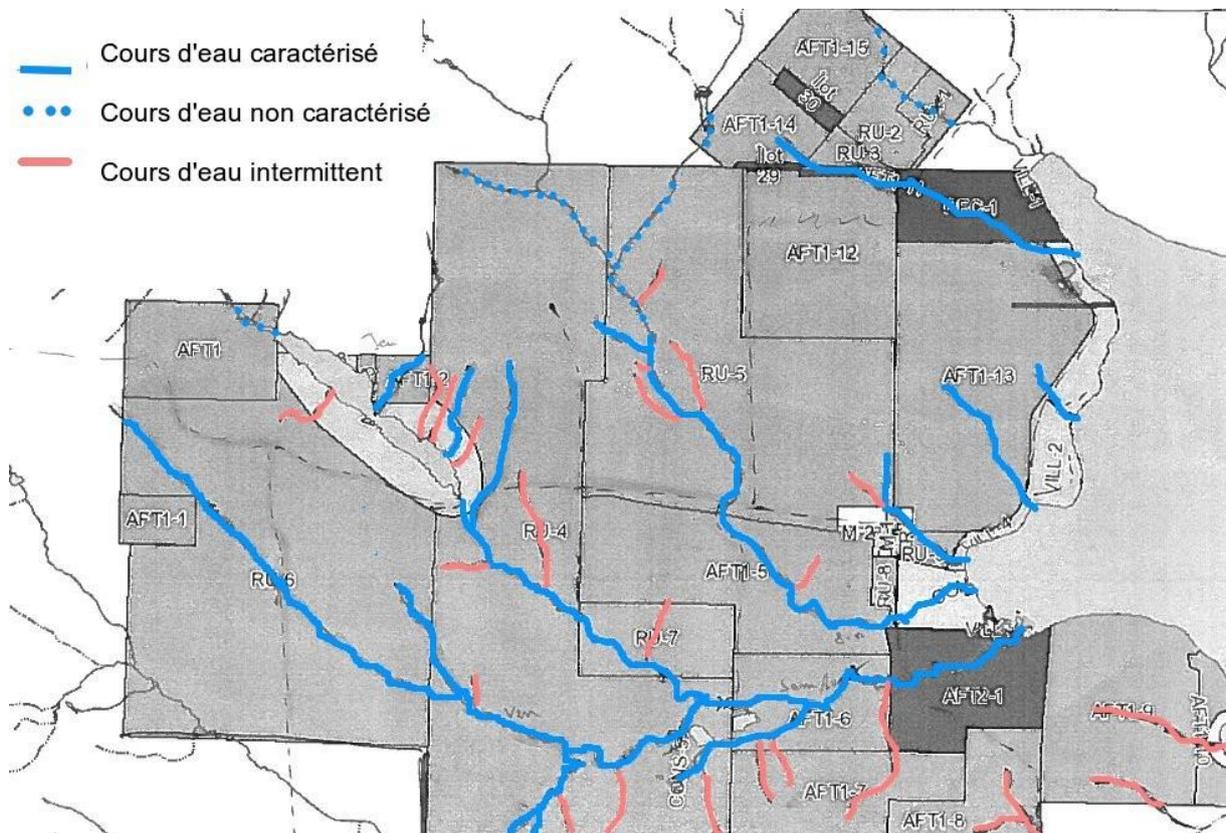
Conclusion

La qualité des bandes riveraines sur Marston a fortement augmenté en un cours laps de temps grâce à la sensibilisation et la collaboration des citoyens. De plus, aucune mesure coercitive n'a été nécessaire pour obtenir le respect du règlement. Un rappel pourrait être fait dans quelques années, mais d'ici là un autre problème environnemental pourrait être abordé, tel que les fosses septiques non conformes.

2 COURS D'EAU

La quasi-totalité des cours d'eau de la municipalité de Marston ont été caractérisés durant l'été 2015. Les cours d'eau permanents et les plus larges ont été priorisés. En conséquence, certains cours d'eau intermittents et d'autres permanents n'ont pas été caractérisés.

La carte suivante présente les cours d'eau caractérisés, les non caractérisés et les cours d'eau intermittents.



Les données tirées de la caractérisation des cours d'eau ont été compilées dans un fichier excel « Caractérisation_Rivière_Florent_FINAL.xlsx ». Le GPS #1 de la MRC avec lequel ont été pris les « waypoints » a été rendu à l'inspectrice adjointe de la MRC le 20 août 2015.